



BUREAU CENTRAL :
20, rue St-Denis

La
Société des Artisans
Canadiens Français

Fonds accumulés : \$4,263,194.19

Sociétaires : 48,940

AVANTAGES

La Société des Artisans Canadiens-Français est la plus forte société d'assurance mutuelle "française d'Amérique."

Elle enrôle sous sa bannière, les Canadiens français les Acadiens et les Franco-Américains, des deux sexes.

Elle paye à l'épouse ou aux parents des sociétaires décédés une assurance de \$100. à \$5,000.

Elle paye \$5.00 ou \$10.00 par semaine, pendant 15 semaines par année, à ses sociétaires qui, par maladie ou accidents, sont dans l'incapacité de travailler.

Elle paye, moyennant une légère cotisation additionnelle, une rente viagère annuelle de \$100, par \$1,000 d'assurance, avec cessation du paiement des cotisations à l'âge de 70 ans.

Elle paye, sur production d'une demande de rachat, aux sociétaires invalides, la moitié du montant de la police d'assurance.

Elle accorde des polices acquittées ou des polices prolongées aux sociétaires qui ont appartenu au moins 5 ans à la Société.

Le sociétaire peut aussi emprunter, la part de réserve accumulée sur sa police d'assurance.

Elle émet les genres de polices suivants :

Polices d'assurance-vie, comportant cessation des paiements après 10, 15, ou 20 ans.

Polices de dotation, payables dans 10 ans, 15 ans ou 20 ans.

Polices de dotation, payables à l'âge de 70 ans.

Les sociétaires inscrits à ces différents genres d'assurance, ont aussi le droit d'appartenir à la Caisse en maladie.

Elle émet des polices d'assurance infantile pour les enfants qui dépendent de ses sociétaires. (Assurance-vie et Dotation).

Les femmes payent les mêmes taux que les hommes.